INSCRIPTION • CLIQUER

Négocier son accord de consortium

Atelier pratique
L'accord de consortium joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets collaboratifs. Depuis de nombreuses années, le DESCA (Development of a Simplified Consortium Agreement) est de très loin le modèle le plus utilisé au sein du PCRI. Il évolue avec le Programme-Cadre et propose notamment des dispositions adaptées aux projets en coûts réels, aux projets en Lump Sum et aux projets avec des partenaires associés.

Cette formation propose une approche pratique pour comprendre le rôle et le fonctionnement de l'accord de consortium et identifier les principaux points à négocier.

Après un rappel du cadre contractuel et des modèles disponibles, les participants sont amenés à réfléchir aux différentes options de gouvernance, aux règles financières et à la gestion de la propriété intellectuelle.

La journée se conclut par une mise en pratique permettant de mobiliser les notions abordées et de se confronter aux différentes étapes de la construction et de la négociation d'un accord de consortium, dans un format propice aux échanges et au partage de bonnes pratiques.

L'ANRT, membre du Core Group DESCA depuis sa création, accompagne les participants tout au long de cet atelier pratique.

Objectifs pédagogiques
Maîtriser les différentes composantes de l'accord de consortium (gouvernance, dispositions financières et gestion de la propriété intellectuelle, ...).
Savoir mener une négociation et développer les bons réflexes pour sécuriser ses intérêts pour tous types de projets Horizon Europe.

Prérequis
Connaître les bases d'un accord de consortium et du modèle DESCA.
Capacité à lire et à comprendre des documents en anglais (version anglaise du DESCA utilisée pour la mise en pratique).

Pour qui
Chargés de projets, juristes, chargés de la valorisation, chargés du suivi financier de projets européens, fonctions support.

Modalités pédagogiques
Format opérationnel et interactif : Rappel des principes qui guident la rédaction d'un accord de consortium et de son contenu au travers de jeux et de temps de réflexion collective.
Exercice pratique guidé et restitution collective.
Questions & Réponses au fil de l'eau.
Un support de formation et une bibliographie, accompagnés des ressources pédagogiques nécessaires à la réalisation de la mise en pratique.

Où
Session en présentiel dans les locaux de l'ANRT.

Modalités d'évaluation
Questionnaire de recueil des attentes et de positionnement en amont de la formation.
Evaluation des acquis en cours de formation grâce aux quiz, mise en pratique, et retours du formateur.
Questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants et du degré d'atteinte des objectifs à l'issue de la formation.

Présence
Certificat de réalisation établi à l'issue de la formation.

09h30	**Accueil et objectifs de la formation**
09h45	**Introduction : Convention de subvention et accord de consortium** A vous de jouer ! Rappel des définitions, délai de contractualisation et modèles d'accords disponibles
10h30	**Gouvernance : Comment organiser un consortium ?** Travail de réflexion collective sur les structures de gouvernance d'un consortium
11h30	**Les règles financières : Qu'est-ce qui est négociable ?** Travail de réflexion collective sur les principales règles à prévoir pour organiser la gestion financière d'un projet
12h30	Pause déjeuner
14h00	**La propriété intellectuelle : A qui appartient quoi ?** Travail de réflexion collective sur la gestion des droits sur les connaissances et les résultats
14h45	**Mise en pratique : Construire et négocier un accord de consortium** Présentation du cas pratique **Mise en situation** Correction
17h00	Clôture de la formation

Intermédiaires | **6h00** | **Présentiel** | **785 € HT**

Renseignements, inscriptions, accessibilité PSH :
Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - formation@anrt.asso.fr

Inscriptions : ouvertes jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de la formation.
Financement : Possibilité de financement par les opérateurs de compétences (OPCO) selon les critères de prise en charge propres à chaque OPCO.
Formations non éligibles au CPF

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Certification Qualiopi pour la catégorie « actions de formations »